



MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 18 du mois de septembre à 18 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LAUZERTE sous la présidence de M. le Maire, François LE MOING.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Kévin BADO, Sylvain BAIADA, Claire BASSO-GUICHARD, Nicole BOURCIER, Jean-Claude CAM, Dominique DENIS, Marie GAUCHET, Hugues GERVAIS, François Le MOING, Isabelle LARONDE, Marie Laure MAZILLE, Richard MERIC, Carole NEGRE, Jean-Franck PIERASCO, Fernand ZULIAN

Arrivée de Kevin BADO et Richard MERIC à 18h15.

Secrétaire de séance : Fernand ZULIAN

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Subvention aux associations – Année 2020

Hors la présence d'Isabelle LARONDE, Marie-Laure MAZILLE, Kévin BADO, et Jean-Franck PIERASCO, responsables à des degrés divers des associations en question.

La commission des associations s'est réunie le 04 septembre 2020 et propose la répartition suivante :

N°	Associations	Décision conseil
2	Football Club Lauzertin	1 500 €
5	Lauzerte Moto Loisirs	2 000 €
20	Ass. Communale de Chasse Agréée	500 €
21	Ass. Piégeurs	24 €
24	Goujon Lauzertin - Société de pêche -	220 €
27	Rainettes des Prés	1 800 €
35	Ecole de musique - Rue Bourbon	1 000 €
36	Festival du Quercy Blanc	100 €
37	Atelier Musical Européen	800 €
40	Quercimages	800 €
41	Art Points de Vue	2 500 €
43	Chamotte et barbotine	900 €
44	A.I.D.E.R.	400 €
51	Amis de la Médiathèque Lauzerte	500 €

54	FNACA	100 €
55	Ass. sauvegarde & anim° patrimoine (ASAPPL)	1 200 €
56	Terres Neuves - Marché des Potiers	500 €
60	Amis des Chats	150 €
64	Don du Sang Montcuq	100 €
70	ADAPEI - Ass Dép Amis-Parents Enf Inadaptés	100 €
71	ADIL – Ass Dép Inf° / logement T & Gne	100 €
79	Fonds Solidarité Logement / C. Général	400 €
84	Secours Populaire français Montauban	150 €
90	Fonds d'aide aux Jeunes	250 €
TOTAL		16 094 €

Ces subventions seront prélevées dans l'enveloppe annuelle budgétisée à 35000 €. Une nouvelle commission est prévue avant fin octobre pour prendre en compte les demandes tardives. Adoptée à l'unanimité.

2. Signature de la convention avec l'association Les amis de Lauzerte pour la vente des livres de M. Brassier

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à différentes reprises par le passé, la commune a acheté des livres de Patrice Brassier, un auteur local, pour les offrir lors de cérémonies officielles.

A ce jour la commune dispose d'un stock important de livres et souhaite s'en séparer.

L'association Les Amis de Lauzerte, organisatrice notamment d'expositions photo, se propose de vendre ces livres pendant ses permanences lors des expositions.

La vente des livres se ferait à un tarif forfaitaire de 10 € et l'association reverserait à la commune la somme de 8 €.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'association Les Amis de Lauzerte afin de formaliser cette opération.

Adoptée à l'unanimité.

3. Gratuité partielle des loyers pour les locataires professionnels et associatifs en raison du confinement en lien avec la covid-19

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juillet 2020 concernant la gratuité du domaine public pour les occupants du secteur du tourisme et de l'artisanat d'art.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de notre locataire, l'association d'artisans locaux « La Petite Gandillone », qui a dû fermer sa boutique durant le confinement.

Monsieur Le Maire propose qu'une aide d'un montant de 250 €, équivalente à un mois de loyer, soit apportée à cette association, pour soutenir l'artisanat local.

Adoptée à l'unanimité.

4. Enquête publique préalable

Aliénation d'une partie du chemin rural dit de Marfaba

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Mélanie LAC, domiciliée au lieu-dit Marfaba à Lauzerte, propose d'acquérir une partie du chemin rural situé au lieu-dit Marfaba entre les parcelles C155, C154 et C124.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une enquête publique préalable doit être effectuée, conformément aux dispositions du décret N°76-921 du 08/10/1976

Madame LAC s'est engagée à prendre à sa charge les frais de géomètre, notaire et commissaire enquêteur afférents à cette vente.

Adoptée (14 pour, 1 abstention : Dominique DENIS).

5. Vente du véhicule Renault Master

inscrit à l'inventaire de la commune au N°504

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, la commune a fait savoir qu'elle souhaitait vendre un véhicule.

Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est le 28/02/2008,

Considérant l'unique offre formulée par l'entreprise CAPUANO TP, domiciliée Fabel, 82110 Saint Amans de Pellagal en date du 08/09/2020 pour un montant de 7500 €

Monsieur le Maire propose la vente du véhicule à l'entreprise CAPUANO TP.

Adoptée à l'unanimité.

6. SAUR France - Compte D'exploitation 2019

Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte d'Exploitation de la SAUR pour l'année 2019.

Le produit de la taxe s'élève à la somme de 54 382.45 €.

Le montant de la rémunération de la SAUR est de 1 390.49 €, celui des impayés de 2 422.98 € et celui des factures irrécouvrables de 144.84 €.

Adoptée à l'unanimité.

7. Délibération portant création d'emplois permanents

En raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer deux emplois permanents à temps non complet, M. le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1er octobre 2020 au Service cantine / garderie / ménage : 1 Agent de Maîtrise (18h hebdomadaires) et 1 Adjoint technique (28h hebdomadaires).

Adoptée à l'unanimité.

8. Délibération portant création d'emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'afin de répondre à une surcharge de travail de la collectivité liée aux mesures sanitaires pour lutter contre la COVID 19, notamment sur les marchés et dans les écoles, il conviendrait de créer des emplois non permanents, à temps non complet, et de voter les crédits au chapitre du budget correspondant aux emplois. Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 1er octobre 2020 au 31 août 2021 :

2 Adjoints techniques (Agents techniques polyvalents : 22.5h hebdomadaires et 10.5h hebdomadaires)

1 Adjoint technique (Ménage/surveillance cantine : 15h hebdomadaires)

1 Adjoint technique (Service et surveillance cantine / garderie : 12h hebdomadaires)

1 Adjoint technique (Surveillance cantine / garderie : 12h hebdomadaires)

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut 350 en référence au 1^{er} échelon du grade.

Adoptée à l'unanimité.

Informations et questions diverses

Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales - Elle doit être composée d'un élu prêt à participer à la commission (le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription électorale sont exclus du choix). Il faut en complément proposer 3 particuliers. Ces personnes ne doivent pas faire partie du conseil municipal, ni du personnel de la commune. Le préfet saisira ensuite le Tribunal d'Instance, afin qu'il nomme son délégué. Parmi les élus est désigné Sylvain BAIADA. Pour les civils, sont proposés : Joséphine CHAMBON, Christian VELLUZ et Annie BERTELLO.

Pouvoirs de police spéciale Communauté de Communes - Conformément à la Loi du 22 juin 2020, n°2020-760, certains maires ont fait savoir leur opposition au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale de la Communauté de communes mentionnés à l'article L5211-9-2, I, A du CGCT (assainissement, voirie, aire d'accueil des gens du voyage, collecte des déchets, habitat). Monsieur le Président a donc renoncé à leur transfert automatique.

Cimetière de Cadamas - Lors d'une visite sur site, un glissement de terrain a été constaté au niveau du cimetière de Cadamas. Des travaux sont à prévoir d'urgence.

Une déclaration a été faite à l'assurance mais sans grandes illusions : les glissements de terrain ne sont généralement pas pris en compte.

Démenti départ Dr DUCASSE - Dans le compte rendu du conseil du 26 juin 2020, il est mentionné que Mme DUCASSE cessera son activité dans les 5 ans. Il s'agit d'une erreur. Monsieur Le Maire présente ses excuses au nom du Conseil Municipal et prévoit de publier un démenti dans la Dépêche du Midi.

Problèmes de circulation - Monsieur le Maire souhaite créer un groupe de travail pour régler les problèmes de circulation à l'intérieur de l'agglomération. La vitesse y est excessive et les croisements difficiles sur certaines zones. Il s'agirait notamment d'améliorer la signalétique.

L'ensemble du conseil sera convoqué à la commission Stationnement et circulation.

COVID 19 - Monsieur le Maire remercie les médecins Dr DUCASSE et PRADINES avec lesquelles un accord verbal a été conclu afin qu'elles prennent en charge en priorité le personnel communal présentant des signes de la COVID 19, ceci dans le but de maintenir les services municipaux.

M. le Maire et le Conseil Municipal se félicitent de l'implication et de la qualité des prestations médicales du corps médical de Lauzerte au sujet de la COVID 19.

Drive-Covid - Dans le même contexte, la commune a été sollicitée pour l'installation d'un Drive-Covid afin de répondre à la demande croissante de tests. Depuis le 8 septembre, une installation a été mise en place à l'ancien terrain de pétanque Lieu-dit Las Boulbènes. Frédéric BERTHAUX est coordonnateur entre les différents cabinets infirmiers. Les particuliers prennent rendez-vous auprès des infirmiers et le prélèvement se fait directement dans le véhicule du patient sur le site.

Pigeons - Au dernier Conseil a été évoquée la problématique des pigeons sur la commune, en nombre important, et causes de nombreux désagréments. Les agriculteurs eux-mêmes constatent de gros dégâts au moment des semis de céréales.

Monsieur le Maire est à la recherche de plusieurs « solutions » : Une société se propose de venir tirer les pigeons au plomb et au silencieux de nuit. Il existe la possibilité de créer des pigeonniers de stérilisation. Il faut que les propriétaires se fassent connaître pour que l'on puisse identifier les nids. De la communication sera faite en ce sens.

Les murs porteurs - L'association continue de prospecter pour son projet d'habitat partagé.

Centre de Loisirs Salle des fêtes vacances scolaires Toussaint - Le Centre de Loisirs demande, comme cet été, et pour les mêmes raisons, à occuper pour les vacances d'octobre une partie de la salle des fêtes. Toutes les salles du haut (tournesol, violette, mimosa et églantine) seront donc réservées au centre aéré durant les vacances scolaires de la Toussaint (du 19 au 31 octobre). En effet afin de respecter les directives "anti-covid" le centre de loisirs (centre aéré) ne peut effectuer l'accueil de groupes d'enfants trop importants. La seule alternative est donc la mise à disposition d'un 2ème lieu d'accueil. Pour des raisons sanitaires, ils doivent avoir l'usage exclusif de l'intégralité de l'étage.

Horaires Mairie - Les horaires d'ouverture au public de la mairie ont changé : Du lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h30, fermée le jeudi, 1ers samedis du mois 9h-12h. Une permanence des élus le 3ème samedi du mois de 9h-12h, à la mairie, est envisagée.

Boîte à suggestions - Outil de communication entre les habitants et les élus, une boîte à suggestions créée par Valérie JEAN DIT DENIAUD va être installée place des Cornières durant les marchés du samedi. Il s'agit d'un outil de concertation de proximité et de participation citoyenne.

Achat Immeuble Mécanique agricole TAURAN - Monsieur le Maire a rencontré la famille TAURAN, un accord de principe a été conclu pour la somme de 175 000€.

Délégués aux commissions de la Communauté de communes

- 1) Finances : François LE MOING
- 2) Appels d'offres : 5 délégués, uniquement un délégué communautaire
- 3) Tourisme : François LE MOING – Jean-Claude CAM
- 4) Communication : François LE MOING
- 5) Culture : François LE MOING – Carole NEGRE
- 6) Voirie : Richard MERIC –Sylvain BAIADA
- 7) Développement Economique : Fernand ZULIAN – Jean-Franck PIERASCO
- 8) Associations et Action Sociale : Claire BASSO-GUICHARD – Nicole BOURCIER
- 9) Fonctionnement des structures petite enfance : Marie-Laure MAZILLE – Claire BASSO-GUICHARD
- 10) Bâtiments : PIERASCO Jean-Franck – Marie GAUCHET
- 11) Mobilité : Jean-Claude CAM – Marie-Laure MAZILLE
- 12) Ressources humaines : Isabelle LARONDE – Carole NEGRE
- 13) Affaires scolaires : Marie-Laure MAZILLE – Dominique DENIS
- 14) Habitat et logements : Jean-Franck PIERASCO – Marie GAUCHET
- 15) Agriculture et circuits courts : Hugues GERVAIS - Kévin BADO
- 16) Environnement et développement durable : Dominique DENIS – Claire BASSO
- 17) Jeunesse et sports : Jean-Franck PIERASCO – Kévin BADO

Marie-Laure MAZILLE signale qu'il faudrait d'autres volontaires pour assurer l'étude de 17h à 18h. Monsieur Le Maire remercie Marie-Laure pour son investissement.

Fernand ZULIAN rappelle la réunion organisée par la Communauté de communes sur la création d'entreprise du vendredi 25 septembre, de 12h à 14h.

Isabelle LARONDE signale un manque de communication entre les cuisines de l'EHPAD et la cantine. Mme VIGNEAU signale une panne internet aux écoles depuis quelques jours. Elle prendra contact avec le cuisinier la semaine prochaine.

Jean-Claude CAM signale le vol de plusieurs statues sur le village, il demande également que la statue du Jardin du Pèlerin soit déplacée. Un nouvel emplacement va être étudié.

La séance est levée à 21h.

Pas de date fixée pour le prochain Conseil Municipal